



**Communiqué de presse de la DIRECCTE Alsace, de la DDPP67 et DDCSPP 68
du 29 juin 2010**

Les services rénovés de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes lancent la campagne de contrôle des soldes...

La période des **soldes** d'été 2010 en Alsace sera ouverte du **mercredi 30 juin 2010** à 8h au **mardi 3 août** à minuit, pour une durée de 5 semaines.

Cette ouverture de la période de soldes est l'occasion pour la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) de lancer sa première campagne de contrôles renforcés dans le nouveau cadre institutionnel de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat.

Les contrôles, pilotés par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Alsace seront ainsi effectués dans les deux départements par les enquêteurs de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin (**DDPP 67**) et ceux de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (**DDCSPP 68**).

Ces contrôles porteront sur les principaux points de la réglementation, et tendront notamment à vérifier que :

- les marchandises ont été proposées à la vente et payées depuis au moins un mois à la date de début de la période de soldes ;
- toute publicité relative à une opération de soldes mentionne la date de début de l'opération et la nature des marchandises sur lesquelles porte l'opération ;
- ou encore, que les marchandises font l'objet d'un double affichage adéquat.

Les consommateurs ou les professionnels désireux d'obtenir des informations sur cette réglementation peuvent utilement consulter le site Internet de la DGCCRF (<http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/>) ou contacter le service téléphonique national « Allo, service public » (3939), ou se tourner vers les services des directions départementales chargées de la protection des populations des départements alsaciens, en particulier pour les entreprises implantées dans la région, qui les accueilleront dans les conditions suivantes :

DDPP du Bas-Rhin :

- contact par fax (03 88 14 32 01), voie postale (*l'Avancée, 26 C, Bd du Président Wilson - 67037 STRASBOURG*), ou par mail (UD67@dgccrf.finances.gouv.fr) ;
- accueil physique et téléphonique (03 88 14 32 00) tous les matins, de 9 h à 12h.

DDCSPP du Haut-Rhin :

- contact par fax (03 89 20 80 52), voie postale (*52, av. de la République, BP 70317, 68018 COLMAR*), ou par mail (UD68@dgccrf.finances.gouv.fr) ;
- accueil physique et téléphonique (03 89 20 80 30), le lundi et mercredi de 14h à 17h, et le vendredi de 13h30-16h. (*du 19 juillet au 30 août 2010, uniquement le mercredi de 14h00 à 17h00*).

Contact technique sur le dossier :

DIRECCTE d'Alsace : Juan-Miguel Santiago ☎ 03 88 14 32 30 et 06 60 22 67 05

DDPP67 : Lydie NEMECEK (☎ 03.88.14.32.55)

DDCSPP68 : Marie-Astride PERRIER (☎ 03.89.20.80.30)